

MAIRIE DE BEAUFORT **SAVOIE**

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2009

Le Conseil Municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 26 novembre 2009, sous la présidence de Mme Annick CRESSENS, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 13 novembre 2009

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mmes et M. CRESSENS Annick, DOIX Dominique, BLANC Jean-Pierre, BLANC Marie-Claude, VERNAZ André, MURAT Louis, PERRIER Paul, SEVESSAND Guy, BOCH ET Thierry, MALOD Bertrand, PHILIPPE Jean-Pierre, ROBERT Jacques, DOIX Thierry, GERARD Monique, BOCHET Nicolas, COMBAZ-DEVILLE Pascal, TOMASINI Annie, LANDAIS CHAUCHAIX Christelle.

ABSENT REPRESENTÉ : M. CROISET Yann par M. COMBAZ-DEVILLE Pascal

SECRETARE DE SEANCE : M. DOIX Dominique

Madame le Maire présente, en son nom et au nom de tous les membres, toutes ses félicitations à Bertrand MALOD, pour la naissance de Marius.

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

ACTUALISATION DES FRAIS DE SECOURS SUR PISTES SAISON 2009/2010

Le Conseil décide d'actualiser les tarifs des frais de secours applicables sur le territoire de la Commune à compter du 12 Décembre 2009 et d'adopter le principe de remboursement de tous les frais engagés par la Commune à l'occasion de la mise en œuvre de procédés visant à rechercher, secourir, rapatrier les personnes accidentées, malades, disparues ou perdues lors de la pratique de l'ensemble des activités de loisirs et sportives.

TRANSPORTS SANITAIRES BAS DES PISTES AUX CABINETS MEDICAUX

Une consultation pour le transport sanitaire des blessés pendant la saison hivernale 2009/2010 a été lancée auprès de plusieurs sociétés d'ambulances. Seule la SARL Savoie Ambulance a répondu.

Le Conseil valide cette proposition et autorise Madame le Maire à signer la convention fixant les tarifs des prestations de transports des blessés du bas des pistes aux cabinets médicaux (150 €) ou hôpitaux (280 €).

SECOURS HELIPORTES SAISON 2009/2010

Le Conseil autorise Mme le Maire à signer avec le Secours Aérien Français la convention relative aux secours hélicoptérés du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2010. Le tarif est fixé à 48.38 € la minute.

APPROBATION DES PIDA

Le Conseil approuve les différents PIDA mis à jour pour la saison hivernale 2009/2010.

APPROBATION TARIFS SKI NORDIQUE

Le Conseil fixe les tarifs à appliquer pour l'accès aux pistes de ski de fond tracées sur le territoire communal : Beaufort Marcôt, le Bersend, le Cuvy.

DECISION CONCERNANT LES MODALITES DE GESTION DU DOMAINE NORDIQUE

M. Jacques ROBERT présente l'avancement du groupe de travail quant à la gestion des sites de ski de fond ;

- ❖ **Le Cuvy** : des travaux d'amélioration de pistes sont en cours de réalisation
- ❖ **Le Bersend** : souhait de faire de ce site un lieu d'itinéraires nordiques (raquettes, piétons, ski) tout en réduisant le coût de la prestation, afin de tenir compte des contraintes financières de la SEMAB
- ❖ **Marcôt** : des difficultés d'exploitation ont été rencontrées l'hiver précédent (entretien des pistes, damage). Proposition d'amélioration de la qualité (renforcement du damage)

Suite au courrier élaboré par l'Association « Les Amis du Bersend » faisant part du mécontentement des habitants de voir réduire la prestation ski nordique sur ce secteur, le groupe de travail propose, au final, d'une part de ne pas modifier les conditions de gestion au Bersend et, d'autre part, de renforcer la prestation à Marcôt.

Un débat s'instaure quant à cette proposition. Après vote à mains levées (10 voix pour, 2 contres et 7 abstentions), le Conseil suit la décision du groupe de travail.

CREATION POSTES SAISONNIERS HIVER POUR ORGANISATION DU STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal décide de créer deux postes de contractuel à temps incomplet pour assurer l'accueil dans les parkings de la station les week-ends et vacances scolaires pendant les saisons d'hiver.

ACTUALISATION DES TARIFS DES PRESTATIONS COMMUNALES ANNEE 2010

Le Conseil actualise, à compter du 1er Janvier 2010, les montants des droits et redevances avec une augmentation moyenne de 2 %. Les tarifs à appliquer pour la fourniture de l'eau potable ne sont pas actualisés, dans l'attente d'un examen plus approfondi du budget qui doit en principe être équilibré. Le taux d'augmentation et les tarifs seront fixés lors de la réunion du Conseil Municipal du mois de décembre 2009.

INDEMNISATION DES PROPRIETAIRES DE BOIS AU PLANAY SUITE TRAVAUX 2007

Madame le Maire rappelle que, dans le cadre de la requalification du bas du domaine skiable du Planay qui a eu lieu en 2007, des bois ont été coupés sur des terrains appartenant à des particuliers. Après sollicitation de la Collectivité, l'Office National des Forêts a estimé ces bois à 30 € le m³. Il est donc proposé d'indemniser les propriétaires concernés à ce tarif.

Le Conseil autorise Mme le Maire à régler les sommes correspondantes.

ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE CAPTAGE DE LA SOURCE DU PLAN DE LA LAIE

Mme le Maire fait état des problèmes de ressources en eau rencontrées sur le secteur de Roselend et Méraillet. Afin de remédier à ce problème et d'alimenter également le secteur du Plan de la Laie, une solution peut être trouvée en captant une source se trouvant sur la propriété de M. JUGLARET au lieudit « Sous le Cormet ».

Le Conseil autorise Mme le Maire à mettre en œuvre la procédure de captage de cette source.

MARCHES DE TRAVAUX

Des consultations ont été passées selon la procédure adaptée en application des articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics, pour :

La fourniture de carburants et combustibles pour l'année 2010

3 sociétés ont répondu. Après analyse, le marché a été attribué aux Ets AVIA selon les tarifs suivants :

	<u>Prix HT de l'hectolitre (*)</u>	<u>Remises HT de l'hectolitre</u>	<u>Montant HT de l'hectolitre</u>
• Fioul domestique	53.135 €	8.500 €	44.635 €
• Fioul protégé	54.935 €	9.200 €	45.735 €
• Gazole	95.951 €	11.700 €	84.251 €
• Gazole protégé	97.751 €	12.400 €	85.351 €

Le Conseil autorise Mme le Maire à signer le marché correspondant.

Fourniture de chaînes à neige (équipement des véhicules assurant la viabilité hivernale)

6 offres nous sont parvenues. Après analyse, le marché a été attribué à a Sté Dauphiné Poids Lourds pour un montant de 12 132,37 Euros HT.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives budgétaires n° 3 du budget général et n° 1 du budget eau, portant principalement sur des ajustements de crédits.

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Le Conseil, lors de sa séance du 3 septembre 2009, a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée conformément au septième alinéa de l'article L. 123-13 afin de régulariser les erreurs matérielles relevées après l'approbation du Plan Local d'Urbanisme. Aucune observation n'ayant été formulée suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 19 octobre au 20 novembre 2009, le Conseil approuve la modification simplifiée n° 1 du PLU.

ENGAGEMENT DE LA REVISION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLU

Dans le prolongement de l'adoption du PLU en janvier 2009, le conseil a été dans l'obligation d'engager plusieurs modifications afin de répondre à des erreurs matérielles ou à des insuffisances de règlement. L'objet de cette révision simplifiée n° 1 est de modifier une zone inconstructible au Bersend pour tenir compte d'accords notariés antérieurs.

CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR UTILISATION DE LA PISTE DES COLOMBIERES

Le Département envisage de réaliser les travaux de réparation du pont des Gérats sur la RD 218 nécessitant ainsi la coupure totale de la voie pendant plusieurs mois. La mise en place d'une déviation sur la voie communale des Colombières nécessite l'établissement d'une convention afin de définir les modalités d'aménagement, de financement et d'entretien de cette route.

Le Conseil autorise Mme le Maire à signer ce document.

PRIMES PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil vote une enveloppe budgétaire de 82 000 € pour le versement des primes au personnel communal.

ADHESION AU DISPOSITIF DES ITINERAIRES REMARQUABLES

Le Département, qui soutient et coordonne les actions de valorisation touristiques et culturelles des sites et monuments patrimoniaux sous le label « Itinéraires Remarquables » propose à la Commune une prise en charge à 80 % pour la réalisation de la signalétique culturelle et/ou routière qu'elle souhaiterait mettre en place pour la promotion et la valorisation d'itinéraires culturels.

Le Conseil valide l'adhésion au dispositif.

TRANSFERT BAIL DE LOCATION GITE DES BRUYERES

M. MANON Kevin et Mlle BLANC-GONNET Adélaïde, actuellement locataires de l'appartement « Rhododendron » aux Gîtes des Bruyères, souhaite reprendre le logement libéré le 31 décembre prochain par M. MARTINETTO et Mlle NEYROD.

Le Conseil donne son accord et autorise Mme le Maire à signer le bail qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

MODIFICATION N° 7 DES STATUTS D'ARLYSERE

Par délibération en date du 21 octobre 2009, le Conseil Syndical d'Arlysère a approuvé la 7^e modification statutaire d'Arlysère portant sur l'adhésion de la Commune de Ste Hélène sur Isère ainsi que sur les modifications à l'Article 3 afin de tenir compte des évolutions des missions d'Arlysère et de la mise en place du PACT₂₁. Selon l'article L5211-20 du CGCT, les Collectivités adhérentes doivent se prononcer sur ces modifications.

Le Conseil Municipal approuve les statuts d'Arlysère ainsi modifiés et autorise Mme le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

MODIFICATION STATUTAIRE N° 1 SIVU SCOT ARLYSERE HAUT VAL D'ARLY

Par délibération en date du 21 octobre 2009, le Conseil Syndical du SIVU SCOT a approuvé la 1^{ère} modification statutaire du Syndicat portant sur :

- Le nouveau périmètre du SCOT Arlysère-Haut Val d'Arly,
- l'adhésion de la Commune de Ste Hélène sur Isère,
- le réajustement du premier alinéa de l'Article 7 des statuts (membres du bureau).

Selon l'article L5211-20 du CGCT, les Collectivités adhérentes doivent se prononcer sur ces modifications.

Le Conseil Municipal approuve les statuts du SIVU SCOT ainsi modifiés et autorise Mme le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

Commission Education

Suite aux sureffectifs des écoles pour la fourniture de repas des élèves par le Collège, la Collectivité a décidé de solliciter les restaurateurs d'Arêches afin qu'ils fournissent les repas aux enfants de l'école d'Arêches et le centre AZUREVA a été retenu. Compte-tenu du surcoût engendré à charge de la Commune (qui ne sera pas facturé aux familles), il est décidé de solliciter les Communes qui bénéficieront de ce service et qui, comme nous, sont en sureffectif, afin d'établir une péréquation pour le paiement du surcoût.

Commission agricole

M. VIALLET André, locataire de l'alpage des Avals, a fait part de son intérêt pour l'acquisition de l'alpage. L'estimation de cette montagne a été demandée à la SAFER. Deux autres alpages seraient susceptibles d'être vendus.

Commission Environnement

- Projet de jardins collectifs
- Projet de recrutement de Clémence CARDOT (stage) pour travailler sur la charte de développement durable
- Actions de covoiturage pilotées par l'Association d'Animation du Beaufortain
- Suivi de l'étude de la deuxième chaufferie bois

Commission Communication

Le flash infos n° 5 est en cours de préparation et sera prochainement distribué (mi-décembre).

Commission Tourisme

- Convention, d'une durée de trois ans, avec l'Office de Tourisme en cours de préparation (accueil, animation, promotions, commercialisation sous forme de package).
Il est nécessaire de travailler sur la gouvernance touristique. La réflexion cantonale se termine avec la création, par Confluences, d'un service tourisme reprenant les attributions de la Maison du Beaufortain à compter du 1^{er} janvier 2010. Dans le prolongement de ce travail, un protocole d'étude avec OSELLA Consultant est en préparation.
- Aménagement du tour du barrage de St-Guérin : le cabinet ABEST assure la maîtrise d'œuvre du projet. Recherche de financements à faire auprès des Fonds Européen, du Conseil Général, etc...
- Réfection des bureaux de l'O.T. d'Arêches.
- Navettes régulières saison 2009/2010 : un point sur la consultation en cours est fait. Le Conseil autorisera le Maire à signer les marchés lors de la réunion du 10 décembre.
- Réunion publique de début de saison organisée le vendredi 11 décembre à 14 h 30 à la Salle de la Chaudanne à Arêches.

QUESTIONS DIVERSES

L'Assemblée :

*Prend connaissance des esquisses (intégration paysagère) du projet de construction d'une résidence de tourisme à l'Illaz par LOTIMMO (500 lits).

Le Maire,

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE
10 DECEMBRE 2009 A 20 H 00**